

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de Septembre les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	GRANSEIGNE Viviane TOURRET Marcelle
CESSET		NOYANT	PETIOT Yves MESMIN Christian
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc	ROCLES	GUILLOT Thierry
CHATILLON	PETIOT Ghislaine VERHAEGHE Pierrick*	SAULCET	RAY François*
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	PETITJEAN Liliane BECARD Muriel*
CRESSANGES	LACARIN Marie- Françoise CLUZEL Damien	LE THEIL	ROUSSET Francis ROBIN Lydie
DEUX CHAISES		TREBAN	BURLAUD Jean-Luc
LAFELINE	RIBIER Julien	TRONGET	DETERNES Alain
MEILLARD	SIMON Yves ALLEAUME Frédéric	VERNEUIL	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
MONETAY S/ALLIER	ARCHASSAL Didier FOVEAU Christine		
MOULINS COMMUNAUTE			
MALLET Richard TOURRET Eric	CHERVIER Alain	DENOUEL Laëtitia BAYON Michel	CABANEL Claire
BRECHIGNAC Héline	GUESTON Jean-Pierre DEGUELLE Alain	ERAUD Robert	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : M. PELTIER Christian (donne pouvoir à M. PACAUD Jean-Luc), Mme VISINONI Stéphanie, M. ROUDIER Bernard, Mme LACOURT Véronique, M. ROCHE Philippe, M. ALLIX Christian, M. GUILLAUMIN Clément

Absents : M. REIGNERON Antoine, Mme DIJOUX Nicole, M. MAITRE Alain, M. BLANCHET François, M. LINDRON Marc-Anthony, M. SADOT David, M. RIBIER Sylvain, M. PFEIFFER Stéphane, Mme BELIEN Martine

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

En exercice	54
Présents	35
Procurations	1
Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

DEL20240926055**Objet : Reversement au budget principal 2024**

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat a mis en place différents budgets annexes. Après les calculs des coûts du personnel (salaires-cotisations-assurances-repas), Monsieur le Président propose de reverser des budgets annexes au Budget principal, le montant correspondant au frais de personnel suivant les heures réellement effectuées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la proposition de M. Le Président.

La mise à disposition du personnel, à partir du 1^{er} janvier 2024, sera calculée sur la base de :

- 49.00 € HT de l'heure par agent pour tous les grades confondus et pour l'ensemble des budgets annexes.

Pour extrait conforme,
Le Président,

A. DETERNES